



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question au Gouvernement n° 2235

Texte de la question

PROFANATION DE TOMBES HARKIES

M. le président. La parole est à M. Jacques Remiller, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Remiller. Monsieur le président, ma question, que je pose avec beaucoup d'émotion, s'adresse à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

Vendredi matin, des familles venues se recueillir sur les tombes de leurs parents harkis ont découvert des inscriptions injurieuses sur quatre tombes du carré musulman du cimetière de Vienne. L'ensemble de la population de la ville est aujourd'hui en émoi.

Je tiens tout d'abord à assurer les familles de ces Français, par le sang versé, de notre indignation et de notre soutien. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs.*) Hier soir, nous étions à leurs côtés, avec tous les représentants des confessions musulmanes dans leur ensemble, juives et chrétiennes, ainsi que le représentant de l'État, pour nous recueillir en présence du recteur de la mosquée de Lyon.

Ces actes odieux, ignobles et racistes portent atteinte à l'honneur de personnes qui se sont engagées avec la France ; ils sont inacceptables et ne peuvent rester impunis.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles mesures le Gouvernement entend-t-il mettre en oeuvre afin de protéger les cimetières, et plus précisément les tombes de nos anciens combattants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur Remiller, comme vous et l'ensemble de la représentation nationale, j'ai été profondément choqué par la profanation de plusieurs sépultures du cimetière de Vienne.

Ces profanations ont visé les tombes de ceux qui avaient fait le choix de la France. Ces actes sont odieux. Ces actes sont racistes. Ces actes portent atteinte à la République et à ses valeurs. Ces actes troubler la paix, salir la mémoire de ceux qui se sont battus pour la France - portent atteinte à la civilisation. Ces actes sont une expression de sauvagerie.

Vous connaissez, mesdames, messieurs les députés, la volonté et la fermeté du Gouvernement. La réponse du Président de la République et du Premier ministre, notre réponse est la condamnation morale et la sanction pénale. Mes collègues Mme Michèle Alliot-Marie et M. Brice Hortefeux mettront tout en oeuvre pour retrouver et punir sévèrement les auteurs de ces actes.

Monsieur le député, mon attention, comme la vôtre, en ce moment douloureux, est tout entière tournée vers la communauté harkie. Nous voulons lui exprimer ensemble notre émotion et notre solidarité.

Au-delà de ce moment difficile, je poursuivrai avec les harkis le travail de mémoire que nous avons engagé, afin qu'ils puissent occuper la place qui est la leur dans la communauté nationale. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2235

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mai 2010